

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID : 001-200070118-20251028-DEL_25_10_28_08-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,
Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2025/10/28/08 – Attribution d'une subvention d'équilibre au budget Gîte de Groupe

Vu l'article L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2025 et le Budget GITE DE GROUPE– exercice 2025, votés le 25 mars 2025, et les décisions modificatives y afférentes,

Monsieur le Président rappelle que l'ouverture des Gîtes de la Calonne a été effective en août 2017.

Après la chute de fréquentation observée en 2020 avec la crise sanitaire, les recettes ont évolué positivement pour atteindre 104 814 euros en 2021 puis 148 898,70 euros en 2022.

En mai 2023, il a été décidé d'inscrire et de mettre à la location les 9 meublés de tourisme des Gîtes de la Calonne sur le site Internet Airbnb et les recettes de location ont atteint un montant de 149 123,91 euros en 2023 et 177 306,04 euros en 2024.

Monsieur le Président indique que pour l'exercice 2025, les recettes sont en diminution par rapport à 2024 et c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'inscrire et de mettre à la location les 9 meublés de tourisme des Gîtes de la Calonne sur le site Internet Booking. La prévision des recettes de location à hauteur de 182 000 euros ne sera néanmoins pas atteinte et il convient de la diminuer de 40 000 euros par prudence.

En tout état de cause, la situation financière alourdie par le remboursement de l'emprunt jusqu'en 2041, nécessite d'abonder par une subvention du Budget principal à hauteur de 50 406 euros en 2025, ce qui reste stable par rapport au montant versé en 2024 de 52 713,32 euros.

Sur avis favorable de la commission Finances du 20 octobre 2025,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 50 406 euros versée par le budget Principal au budget annexe Gîte de groupe,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX